



Principes de responsabilité de l'entreprise, politique anti-corruption et code de conduite et politique d'escalade éthique

Les principes du Groupe Schulte formulés ici sont obligatoires pour tous ses employés et organismes sans exception. L'objectif est de garantir que l'entreprise travaille avec ses clients et ses fournisseurs dans un climat de confiance et d'intégrité. La direction est consciente de sa responsabilité de mettre en œuvre une stratégie d'entreprise durable, dans laquelle l'intégrité et le respect de la loi et des principes éthiques jouent un rôle essentiel. En outre, ces principes devraient contribuer à maintenir la réputation de l'entreprise auprès de ses parties intéressées, en particulier les fournisseurs et les clients, au niveau élevé attendu et ainsi conduire à une action responsable et sans plainte. L'entreprise est consciente de sa responsabilité sociale, corporative et sociétale et s'y engage. Ces principes sont également contraignants pour tous les fournisseurs et prestataires de services du groupe Schulte.

Le respect des valeurs éthiques est nécessaire à la réussite économique à long terme. Il s'agit notamment de se comporter équitablement les uns envers les autres et d'agir dans le cadre des normes prescrites dans les affaires courantes. Nous considérons que le succès de nos clients est la clé d'un succès commercial durable et à long terme et d'une croissance continue et nous considérons qu'il va de soi de répondre aux exigences de tous les centres d'intérêt. La direction porte la responsabilité d'une stratégie d'entreprise durable et de sa mise en œuvre correspondante. L'intégrité ainsi que le respect de la loi et des principes éthiques sont des éléments essentiels pour maintenir l'authenticité de notre entreprise (manière éthique et socialement responsable). En combinaison avec les principes de gestion et les directives en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, des normes et des directives sont établies pour garantir un traitement respectueux et conforme à la dignité de nos employés, des conditions de travail sûres et une approche durable de l'environnement.

L'UNGC (« United Nations Global Compact »), l'OIT (« International Labour Organization ») et d'autres réglementations pertinentes servent de base au Code de conduite.

Le code de conduite comprend les éléments suivants :

- Responsabilité de l'entreprise envers elle-même : comment notre direction perçoit sa responsabilité,
- La responsabilité de l'entreprise envers ses employés, la façon dont nous traitons nos employés et nos collègues,
- La responsabilité de l'entreprise envers ses parties intéressées et la manière dont les clients peuvent attendre de nous que nous nous comportons,
- La façon dont nous traitons nos fournisseurs, et
- La façon dont nous traitons nos communautés et l'environnement.

Chaque responsable et chaque employé est responsable de se comporter conformément à ce code. Le comportement de nos cadres sert de modèle, car ils illustrent les principes de conduite et les défendent dans toutes les situations.

Droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme doit être l'aspiration de chaque individu qui participe à la vie quotidienne. Par conséquent, le groupe Schulte s'engage à protéger ces droits et à les promouvoir dans les pays où il opère. La Charte des droits de l'homme des Nations unies sert de base à cet égard et est respectée. Nous respectons et promovons la dignité de chaque être



humain et nous nous engageons à protéger et à respecter les droits de l'homme internationaux. Il va sans dire que nous n'utilisons pas le travail des enfants et que nous rejetons toute forme de travail forcé, y compris l'esclavage. Les jeunes sont principalement employés dans le cadre de la recherche d'une profession et d'une formation, en tenant compte de la base légale applicable en fonction de l'âge. La relation de travail doit toujours être choisie librement et sans contrainte. Nous ne tolérons aucune condition de travail qui soit en contradiction avec les lois et pratiques internationales ou locales.

Discrimination et harcèlement

Nous ne pratiquons pas de discrimination en matière de recrutement, de rémunération, de formation, de promotion, de licenciement ou de retraite sur la base de la race, de l'origine ethnique, du sexe, de l'âge, de l'état civil, de la religion ou des opinions, du handicap, de la grossesse, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance à un syndicat ou à un parti politique et, bien entendu, nous exigeons de nos employés qu'ils prennent fermement position contre une telle discrimination. La pression et les insultes envers les employés ne seront pas tolérées.

Droits des femmes

Nous nous engageons à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et à payer un salaire égal pour un travail égal.

Diversité, égalité des chances et inclusion

Nous développons et encourageons une culture inclusive dans laquelle la diversité est valorisée et célébrée, et où chacun peut apporter sa pleine contribution et réaliser son potentiel. La diversité doit être encouragée à tous les niveaux de la main-d'œuvre et de la direction, y compris les conseils d'administration.

Droits fonciers et expulsions forcées

Nous évitons les déplacements forcés et la privation de terres, de forêts et de plans d'eau lors de leur acquisition, de leur développement ou de leur utilisation.

Droits des minorités et des peuples autochtones

Nous respectons les droits des communautés locales à des conditions de vie décentes, à l'éducation, à l'emploi, aux activités sociales et au droit de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) sur les développements qui les affectent ainsi que les terres sur lesquelles ils vivent, en tenant compte en particulier de la présence de groupes vulnérables.

Forces de sécurité privées ou étatiques

Nous n'embauchons ni n'utilisons des forces de sécurité privées ou étatiques pour protéger le projet d'entreprise si leur déploiement peut entraîner des violations des droits de l'homme en raison d'une formation ou d'un contrôle insuffisants de la part de l'entreprise.

Recrutement éthique

Nous ne trompons ni n'induisons en erreur les travailleurs potentiels sur la nature du travail. Nous ne demandons pas aux travailleurs de payer des frais de recrutement. Nous ne confiscions pas, ne détruisons pas, ne cachons pas et ne refusons pas l'accès aux passeports ou autres documents d'identité délivrés par le gouvernement. Les travailleurs reçoivent un contrat écrit ou un avis d'embauche au début de leur engagement, dans une langue qu'ils comprennent bien, et qui énonce leurs droits et leurs obligations de manière claire et précise.

Représentation des employés, Liberté d'association, droit de négociation collective et rémunération

Chaque employé doit avoir la possibilité d'exprimer son opinion sans sanction et de disposer d'un point de contact en cas de désaccord. Le Groupe Schulte respecte donc le droit des employés à la liberté d'association et de réunion, conformément aux réglementations et lois



locales. Cela inclut également la possibilité d'exprimer librement son opinion, la formation d'une représentation des travailleurs et le respect des accords correspondants avec les représentants collectifs, dans la mesure où cela est possible dans le pays concerné. En tant que Groupe Schulte, nous respectons le droit de tous les employés de rejoindre ou de quitter les associations ou organisations de leur choix dans le but de promouvoir et de protéger les intérêts des employés, d'être actifs en leur nom, ou de créer de telles associations ou organisations, et ce faisant, nous respectons les accords pertinents avec les représentants collectifs de nos employés, conformément aux lois et réglementations applicables localement. La rémunération du travail s'effectue en tenant compte des conditions cadres légales telles que le salaire minimum, les cotisations sociales et s'oriente vers les accords sectoriels locaux.

Mesures disciplinaires

Nous nous opposons fermement au recours aux châtimements corporels, à la coercition mentale ou physique et à la violence verbale.

Motivation et formation continue des employés

Nous considérons que des employés motivés et leur implication aux objectifs de notre entreprise sont un facteur clé de succès. Nous accordons une importance particulière à la promotion de nos employés. Nous mettons l'accent sur la formation professionnelle qui peut être appliquée au sein de l'entreprise ainsi que sur le développement et la promotion du futur potentiel de management.

Temps de travail, santé et sécurité

Nos employés sont notre atout le plus précieux et celui-ci doit être protégé en toutes circonstances. À cette fin, le groupe Schulte introduit des mesures appropriées dans toutes les usines pour assurer le plus haut niveau de sécurité au travail et les développe constamment. Cela inclut également le respect des réglementations légales en matière de temps de travail, y compris les vacances et les périodes de repos prescrites. De plus, nous promovons la santé, les performances et la satisfaction au travail par des mesures appropriées.

Intégrité du produit

Nous observons, prenons en compte et suivons les exigences et les attentes résultant de l'intégrité du produit tout au long de son cycle de vie. Ces mesures servent également de protection contre le plagiat.

Concurrence loyale Respect des règles antitrust & de la concurrence

L'égalité des chances dans la compétition est un facteur entrepreneurial fondamental. Le groupe Schulte attend donc de ses employés ainsi que de ses fournisseurs et prestataires de services qu'ils respectent les lois et réglementations en matière de concurrence. Les accords sur les prix ou autres mesures avantageuses qui équivalent à des accords antitrust sont interdits. En outre, nous respectons les principes fondamentaux de l'économie de marché. Avec nos produits de haute qualité, nos solutions innovantes et notre fiabilité, nous sommes en concurrence ouverte et loyale sur les marchés mondiaux. Ce faisant, nous ne nous livrons à aucune pratique illégale et/ou criminelle, telle que le truquage des offres, qui exclut, fausse ou restreint la concurrence.

Conflits d'intérêts et corruption

Tous nos employés évitent les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels ou financiers entrent en conflit avec ceux de l'entreprise. Il leur est notamment interdit de prendre des participations dans les entreprises de concurrents, de clients ou de fournisseurs ou d'entrer en relation d'affaires avec eux à titre privé si cela donne lieu à un conflit d'intérêts. Un tel conflit existe lorsque la nature et l'étendue d'un intérêt sont susceptibles d'influencer de quelque manière que ce soit les actions prises dans le cadre des activités de notre entreprise. Nos employés s'abstiennent sans équivoque de demander, d'accepter ou de recevoir des avantages



injustifiés ou illégaux qui pourraient influencer les décisions ou les transactions commerciales. De même, aucun de nos employés n'offrira, ne procurera ou ne tentera d'offrir ou d'organiser des avantages indus à des partenaires commerciaux, à leurs employés ou à d'autres parties tierces dans le cadre d'activités commerciales de toute sorte.

Protection des actifs corporels et incorporels Protection des actifs & confidentialité / protection des données / plagiat

La protection de ses propres biens et de ceux des autres, sous quelque forme que ce soit, est un élément important de la vie professionnelle quotidienne et il n'est plus possible d'imaginer s'en passer. Par conséquent, le groupe Schulte s'engage à prendre toutes les mesures pour se conformer aux dispositions et réglementations applicables en matière de sécurité informatique et télématique. En outre, les données personnelles de toute nature sont protégées contre tout accès non autorisé et ne sont collectées et/ou enregistrées que dans le cadre des dispositions légales. Chaque individu est tenu de protéger les actifs tangibles et intangibles de l'entreprise, de traiter de manière confidentielle les secrets d'affaires et commerciaux ainsi que les informations commerciales liées aux clients et de se conformer aux principes applicables en matière de protection des données. Nous exigeons également ces principes de nos fournisseurs et de nos partenaires contractuels. La confidentialité continue à être appliquée après la fin de la relation d'affaires ou après la fin de la relation de travail. De cette façon, nous voulons nous assurer qu'aucun plagiat n'est utilisé par un contractant et qu'aucun conflit d'intérêt ne se produit.

Fournisseurs

Nous attendons beaucoup de nos fournisseurs et exigeons d'eux qu'ils respectent les mêmes principes stricts que nous appliquons nous-mêmes dans la conduite de leurs affaires, notamment en ce qui concerne le traitement des employés. En tant qu'importateur, nous veillons à ce que les marchandises et les matières premières soient étiquetées et classées avec précision, et que leur valeur et leur pays d'origine soient indiqués avec exactitude. Les lois locales sur les douanes et les importations, les règlements et les procédures des autorités publiques sont expressément respectés.

Responsabilité financière et diffusion de l'information

La conformité aux exigences légales et réglementaires dans le cadre des rapports internes et externes est un critère important. Cela s'applique également, en particulier, à la communication avec les autorités et autres organes administratifs publics. La forme de rapport choisie doit être substantielle, factuelle, précise, opportune et appropriée. La comptabilité, y compris les comptes associés, les transactions et autres processus commerciaux, doit être conforme aux exigences internes et externes et aux directives comptables. Les processus actifs sont surveillés au moyen de systèmes de contrôle interne. Si les employés ne sont pas certains de la conformité d'une transaction, la question doit être communiquée à la direction pour qu'elle prenne une décision. L'objectif doit être de veiller à ce que toutes les transactions et tous les processus soient juridiquement irréprochables.

Sanctions commerciales et contrôle des exportations

Les sanctions économiques et les embargos peuvent jouer un rôle dans les relations commerciales internationales si les partenaires commerciaux, les personnes, les organisations, les pays ou les gouvernements sont soumis à des restrictions par les lois et règlements correspondants. Le non-respect de ces lois et réglementations nationales ou internationales peut entraîner de graves sanctions économiques et pénales. Nous nous efforçons donc de respecter les réglementations pertinentes des Nations unies, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne, qui mettent souvent en œuvre les résolutions de sanction du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous attachons également une grande importance aux particularités du droit allemand du commerce extérieur. Si, lors de l'initiation d'une transaction commerciale ou



dans le cas de relations commerciales existantes, des incertitudes apparaissent quant à l'admissibilité des transactions commerciales, il convient de toujours contacter la direction pour obtenir une décision en cas de doute. Si des doutes surgissent après la conclusion d'une transaction commerciale, la direction doit également en être pleinement informée. Notre objectif premier est de travailler de manière conforme et de ne commettre aucune infraction.

Protection de l'environnement

La protection de l'environnement est un élément important du maintien de notre niveau de vie et de celui de nombreuses régions structurellement faibles. C'est pourquoi le groupe Schulte observe et met en œuvre les réglementations et normes environnementales pertinentes sur ses sites respectifs et agit conformément à des principes compatibles avec l'environnement. L'utilisation responsable des ressources est donc une évidence. En tant qu'entreprise de transformation des métaux et des matières plastiques, nous sommes attachés à la nature. Nous protégeons notre environnement en utilisant des équipements de pointe. Chaque employé contribue à la fabrication de produits de haute qualité dans le cadre de processus respectueux de l'environnement, notamment par une utilisation responsable de l'énergie, de l'eau et de l'air. Si ces ressources doivent être utilisées, nous sommes attentifs à une stratégie de réutilisation et de recyclage ainsi qu'à l'amélioration continue de la qualité de l'air et de l'eau. Il est flanqué d'un système de gestion des matières dangereuses et des produits chimiques.

Neutralité CO2

Nous nous efforçons d'atteindre des objectifs de réduction des émissions et des objectifs en matière d'énergie renouvelable qui soient scientifiquement fondés et conformes à l'Accord de Paris, et nous prenons des mesures pour promouvoir la décarbonisation de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Protection des animaux

Nous respectons les cinq libertés des animaux définies par l'Organisation mondiale de la santé animale (WOAH) en matière de respect des animaux. Aucun animal ne devrait être élevé et tué dans le seul but d'être utilisé dans un produit automobile.

Biodiversité, utilisation des terres et déforestation

Nous nous efforçons de protéger les écosystèmes, en particulier les zones clés pour la biodiversité, qui sont concernés par nos activités, et d'éviter la déforestation illégale, conformément aux réglementations internationales en matière de biodiversité, y compris les résolutions et recommandations de l'UCN sur la biodiversité.

Qualité des sols

Lorsque cela est approprié, nous surveillons et contrôlons l'impact sur la qualité des sols afin d'éviter l'érosion, l'appauvrissement en nutriments, l'affaissement des sols et la contamination.

Émissions de bruit

Lorsque cela est approprié, nous surveillons et contrôlons le volume des bruits industriels afin d'éviter toute nuisance sonore.

Minéraux de conflit et manipulation de substances soumises à restrictions

Le groupe Schulte s'efforce d'adopter un comportement responsable dans l'approvisionnement en matières premières ainsi que dans la production. Nous surveillons avec beaucoup d'attention les chaînes d'approvisionnement en matières premières touchées par des conflits, afin de ne pas être responsables de violations des droits de l'homme, de corruption, de violations éthiques ou de financement de parties à des guerres civiles. En cas d'incertitude quant à la présence de conflits dans une source d'approvisionnement, contactez immédiatement la personne responsable des questions environnementales ou la direction. L'utilisation de substances à usage restreint requiert toute l'attention de l'organisation. L'identification et la gestion



de ces substances dans les listes de substances dangereuses est une condition préalable à leur manipulation correcte. Si vous n'êtes pas sûr de l'utilisation ou de l'identification, veuillez contacter le responsable de l'environnement.

Engagement social

Nous assumons notre responsabilité en tant que citoyen de la communauté dans laquelle nous opérons et nous nous engageons à communiquer ouvertement avec toutes les autorités, les parties intéressées sociales et publiques.

Respect des règles

Le groupe Schulte s'engage à mettre en œuvre et à faire respecter en permanence les principes et les règlements décrits ici dans le cadre de tous les efforts appropriés et raisonnables de ses employés et de ses organes. À cette fin, tous les fournisseurs et prestataires de services du groupe Schulte sont tenus d'adhérer au code de conduite présenté ici afin d'assurer une mise en œuvre et une application cohérentes dans la chaîne d'approvisionnement. Ce code d'éthique et de conduite a été approuvé par la direction et porté à l'attention de tous les employés. Nos employés adhèrent à ce code sans exception dans l'exercice de leurs fonctions. Des directives plus strictes ou plus détaillées peuvent s'appliquer à des régions, des pays ou des fonctions spécifiques, mais elles sont généralement conformes au présent Code. Les questions relatives à l'application ou à l'interprétation, ainsi que les signalements de violations potentielles, seront adressés au superviseur approprié.

Mesures de non-conformité

Toute procédure, pratique ou action d'un membre du personnel en contradiction avec le présent code doit être corrigée et entraînera des mesures disciplinaires. En fonction de la gravité de l'infraction et des antécédents (par exemple, la répétition), cela peut entraîner un avertissement, une mise en garde ou même un licenciement. En cas de violation des règles de conduite applicables ici, la partie fautive doit être informée immédiatement et des mesures correctives et/ou de cessation doivent être prises sans délai. De telles violations peuvent avoir des conséquences importantes pour les fournisseurs et/ou prestataires de services. Si des fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux ne respectent pas les directives, cela sera abordé lors d'un entretien avec le fournisseur et des mesures correctives seront prises. En fonction de la gravité de l'infraction et des antécédents (par ex. répétition), cela peut également conduire à une rupture de la relation commerciale. Si les collaborateurs de Schulte, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux ne respectent pas les règles ou que leur comportement suscite des inquiétudes, il est possible d'envoyer un message via le système d'alerte existant, ce qui constitue une étape supplémentaire dans l'escalade. Le système est accessible via la page d'accueil de l'entreprise et via un accès à une application, tant en interne qu'en externe.

Hemer, 31 Octobre 2023 _____